



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

outre-mer : budget

Question écrite n° 35316

Texte de la question

M. René Dosière demande à Mme la ministre de l'outre-mer de bien vouloir lui préciser le montant des frais supportés par son ministère à l'occasion du déplacement du Président de la République en Nouvelle-Calédonie, d'une part, en Polynésie, d'autre part, à l'été 2003. En complément à cette réponse, il aimerait connaître le montant des dépenses supportées par les deux collectivités territoriales à cette occasion, ainsi que les dépenses supportées sur les crédits déconcentrés à la disposition du haut commissariat de ces deux territoires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du précédent ministre de l'outre-mer afin d'obtenir des précisions sur le montant des frais supportés par son département ministériel à l'occasion des déplacements officiels du Président de la République en 2003 en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française. Ainsi que cela a été rappelé en réponse à sa question n° 35315, en date du 9 mars 2004, les sommes destinées à couvrir les frais de voyages officiels sont estimés par les services de la Présidence de la République, le ministère de l'outre-mer assurant uniquement la délégation des crédits du chapitre 34-03 article 10 aux services concernés, qui en assurent directement l'engagement. Dans ces conditions, le ministère de l'outre-mer ne dispose pas d'éléments permettant de répondre à la question posée par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35316

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1763

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10219